

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 717

présenté par

M. Letchimy, M. Lurel, M. Manscour, Mme Taubira, Mme Jeanny Marc,
Mme Berthelot, M. Lebreton, M. Fruteau, Mme Girardin, M. Jalton,
M. Tourtelier, M. Brottes et M. Lesterlin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 9

À l'alinéa 3, après le mot :

« objet »,

insérer les mots :

« d'une évaluation et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de rappeler l'importance d'une évaluation des programmes précédents avant d'en définir de nouveaux.